

Conseil municipal de Rennes du 30 juin 2014
Délibération n°89

Intervention de Matthieu Theurier au nom du groupe écologiste

Grille d'indemnités des élus

Trois critères doivent selon nous définir la grille d'indemnités des élus que nous sommes : la sobriété, la prise en compte du cumul des mandats et l'équité.

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 avril dernier nous avons voté une première version de la grille d'indemnités des élu-e-s. Au nom du groupe écologiste, j'avais alors affirmé notre satisfaction que cette première grille fasse preuve de sobriété et qu'elles tiennent compte du cumul des mandats avec l'instauration d'une décote de 10 % sur l'indemnité des élu-e-s en situation de cumul, même si nous souhaitons une décote plus conséquente.

Nous avons aussi affirmé notre volonté qu'en matière d'équité des améliorations puissent être apportées en réduisant les différences entre les plus hautes indemnités et les plus basses afin que l'ensemble des conseillers municipaux puissent se consacrer au mieux à leur action. Ainsi, les 1 400 euros de primes mensuelles pour les adjoints qui sont aussi présidents de commissions ne nous semble pas justifiée.

Vous vous étiez alors engagé Mme la Maire à revoir rapidement la grille d'indemnités et organiser un débat sur ces questions avec les différents groupes politiques qui composent notre Conseil municipal. Ce travail n'a à ce jour pas eu lieu.

Vous vous étiez aussi engagé à faire en sorte que les adjoints rennais qui occupent dans le même temps une fonction de Vice-Président à Rennes Métropole ne cumulent pas les deux indemnités. Cet engagement est mis en œuvre aujourd'hui avec la délibération qui nous a proposé mais seulement de manière partielle puisque un adjoint sur les trois concernés par cette mesure reste autorisé à cumuler ses deux indemnités. Nous considérons que les règles qui régissent la grille d'indemnité sont opposables et doivent s'appliquer de manière égale, s'il peut y avoir des ajustements celui-ci ne nous apparaît pas justifié.

Parce que nous n'avons à ce jour pas pu rediscuter des principes qui doivent régir la grille d'indemnité et parce que les ajustements qui sont proposés aujourd'hui nous semblent en contradiction avec l'objectif d'équité, nous proposons une autre grille d'indemnité à travers un amendement. Cet amendement vise à une plus forte prise en compte du cumul des mandats, à une plus grande égalité de traitement entre les élu-e-s et à une sobriété encore plus affirmée avec la réalisation deeuros d'économie. Sans prise en compte de celui-ci nous nous abstenons sur la délibération qui nous est proposée.